



Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres Consulaires

**OBJET : Cession d'une parcelle à la société TMCS – Parc d'activités des Estuaires à Derval**

**EXPOSE**

Créée en décembre 2020, l'entreprise de Tuyauterie Métallurgie Chaudronnerie Soudure, représentée par Dimitri ADVENARD et Clément RICHARD a rapidement progressé et compte actuellement 2 cogérants, 2 salariés en CDI et un apprenti.

Appartenant au réseau ARTIS Facilities de soudeurs tuyauteurs franchisés, T.M.C.S a pour principal client l'entreprise ENGIE (Rennes, Nantes, Mayenne...) mais elle compte également des particuliers (fabrication et pose de verrières, escaliers, portails, clôtures en acier...) ou des professionnels (travaux sur les réseaux d'eau chaude, de gaz...). Elle développe un chiffre d'affaires de près de 600 000 € HT.

Face au développement croissant de l'activité et des perspectives de recrutement en découlant, l'actuel bâtiment loué sur la commune de Saint-Vincent des Landes ne répond plus aux besoins de l'entreprise. Leur secteur d'intervention étant principalement Nantes ou Rennes, leur souhait est d'acquérir un terrain afin de construire un bâtiment industriel adapté à leur activité et équipé d'un pont roulant.

L'entreprise T.M.C.S. a sollicité la communauté de communes par courrier en date du 26 août 2024 pour acquérir la parcelle XS n°97 de 1 530 m<sup>2</sup> sur le Lotissement des Echos du Parc d'Activités des Estuaires sur la commune de Derval. Elle compte y construire un bâtiment de 500 m<sup>2</sup>.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale à 21,95 € H.T. du m<sup>2</sup>, par courrier en date du 16 novembre 2023.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession de ladite parcelle d'une superficie de 1 530 m<sup>2</sup> au prix de 21,95 € H.T. le m<sup>2</sup>.

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 2 octobre dernier.

**DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société T.M.C.S., ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la parcelle XS n 97 pour une superficie de 1 530 m<sup>2</sup> sur la commune de Derval (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;
- de valider le prix de cession de ladite parcelle à 21,95 € H.T. le m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

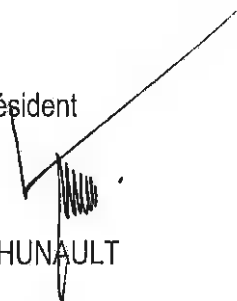
Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 10 octobre 2024

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20241011-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2024

Publication le : 11-10-2024

Conseil Communautaire du 10



Le Président,



Alain HUNAUT



Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres Consulaires

**Annexe – Cession d’une parcelle à la société TMCS – Parc d’activités des Estuaires à Derval**



AR-Préfecture

044-200072726-20241011-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2024

Publication le : 11-10-2024

Conseil Communautaire du 1



Le Président,

Alain HUNAUULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le trois octobre deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD		X			
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X			P	M. Alain HUNAUT
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Jacqueline BOMBRAY
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X		
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL		X			
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
SAINT VINCENT DES LANDES		X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Mme Catherine CRION est arrivée à 17h44 après le vote de la délibération n°070 : Modalités de l'aide aux communes à la plantation de 44 000 arbres à l'horizon 2030.

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20241011-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2024

Publication le : 11-10-2024



Le Président,

Alain HUNAUULT